

# Musique instrumentale

RÉF | 1116

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir [site de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#)) :

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

### Programme

#### **Solfège (formation musicale)**

**Musique instrumentale** : formation musicale, alto-violon, clarinette - saxophone, clavecin, flûte à bec, flûte traversière, guitare classique, percussion, piano, trombone - trompette - tuba, violoncelle.

**Cours complémentaires** : chœurs de l'académie, histoire de la musique, écriture et analyse musicale, improvisation musicale, musique de chambre instrumentale.

Voir programme détaillé sur le site :

<http://www.academie-etterbeek.eu>

### Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (plusieurs types d'attestation sont délivrés)

### Type de formation

[Enseignement artistique à horaire réduit](#)

## ORGANISATION

### Durée

Variable, selon la filière.

### Horaire

Selon les cours.

|              |  |
|--------------|--|
| <b>Début</b> | Septembre  |
| <b>Coût</b>  | 190 € (plus de 18 ans) - Coût réduit : 76 € (entre 12 et 18 ans) ou gratuit (moins de 12 ans, CCI ou RI) - |

## CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis administratifs** Adultes et étudiants à partir de 14 ans.

**Remarques** Les cours se composent comme suit :

**A- Les cours de base.** (obligatoires). Ils comprennent 2 cycles de cours :

- 1) 1er cycle : - La filière de formation (2h/semaine)
- 2) 2ème cycle : - La filière de qualification (2h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un certificat **OU**

- La filière de transition (5h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un diplôme.

Les filières de formation et de qualification constituent le cycle d'études complet destiné à tout public et dont l'objectif prioritaire est l'acquisition progressive d'une formation culturelle et artistique de base. La filière de transition prépare l'élève à l'enseignement supérieur artistique.

**B- Les cours complémentaires.** Optionnels ou obligatoires suivant les cas. Certains modules peuvent aussi être suivis indépendamment des cours de base.

**Annexes :**  
1040 : avenue Commandant Lothaire 36A / chaussée Saint-Pierre  
193 / rue Beckers 129

## EN PRATIQUE

**Pour s'informer et postuler** Consultez le site web de l'organisme afin de vous informer des modalités détaillées d'inscription. Prenez ensuite rendez-vous dans la période renseignée pour vous inscrire.

**Organisme** **Académie de musique, de danse et des arts de la parole d'Etterbeek**  
Rue Fétis 29  
1040 Etterbeek  
Tél: 02 647 19 57  
<http://www.academie-etterbeek.eu>